

**RÉUNION URGENTE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE DE SHIPPAGAN**

**DATE :** Le 31 janvier 2012

**HEURE :** 20 h

**PRÉSENCE :** Bernice Doiron Chiasson Rémi Hébert Mireille Caron  
Wilfred Gaudet Patrice-Éloi Mallet Jean-Marc Mallet

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Joanne Richard Nathalie Robichaud

**POINTS À L'ORDRE DU JOUR :**

**1. Ouverture de la réunion**

La maire suppléante, en remplacement du maire de Shippagan, ouvre la réunion à 20 h et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et du personnel présents.

**2. Divulgarion de conflits d'intérêts**

Le maire n'étant pas présent en raison de conflit, la maire suppléante exercera le rôle de président et maire pour la réunion urgente du conseil. Le conseiller Rémi Hébert déclare conflit d'intérêt et quitte la salle du conseil à 20 h.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé de la conseillère Mireille Caron que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Frais légaux pour poursuite**

Le Maire informant le Conseil municipal qu'il a pris connaissance d'un courriel des propos diffamatoires et attaquant son intégrité que Rémi Hébert a écrit et transmit à des citoyens de Shippagan et à d'autres gens le 22 janvier 2012, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que le Conseil municipal autorise le Maire de Shippagan d'embaucher la firme Charles LeBlanc ou toute autre firme de son choix pour voir au possibilité et entamer une poursuite civile, s'il y a lieu, au frais de la municipalité contre Rémi Hébert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Clôture**

La maire suppléante clôt la réunion à 20 h 08.

VILLE DE SHIPPAGAN  
  
MAIRE  
  
SECRÉTAIRE MUNICIPAL